

## Association « La tête dans le sable »

Calcul détaillé des émissions de CO<sub>2</sub>, sur la base des hypothèses développées dans l'article Ouest-France du 18/09/2024, à savoir :

- Trajet aller / retour Vritz à St-Colomban = 170km
- Camion chargé à 12,5 tonnes
- 8000 camions par an

Remarque : même si ces hypothèses de transport semblent étonnantes, leur principe n'est pas remis en cause pour ce calcul. On pourra donc considérer qu'il constitue une référence très haute. Il est même sans doute très au-delà de la réalité de la commercialisation du sable.

1- Données émission d'un camion type :

Suivant, par exemple, les données de ce site :

[https://www.webfleet.com/fr\\_fr/webfleet/blog/emission-co2-camion-km/](https://www.webfleet.com/fr_fr/webfleet/blog/emission-co2-camion-km/)

- ⇒ On a pour un « ensemble articulé 40 tonnes PTR – Benne TP » chargé à 12,5 tonnes, les émissions = 108 g CO<sub>2</sub>e / t.km  
=> Poussons même cette base à **150g CO<sub>2</sub>e/t.km** (soit 0.15kg)

2- Emissions pour un transport :

On obtient donc :  $0,15\text{kg CO}_2 \times 170\text{km} \times 12,5\text{tonnes de chargement}$   
= 319 kg de CO<sub>2</sub> / trajet camion, soit **0.319 tonnes**

3- Sur l'année, sur la base des « 8000 camions » (soit 100 000 tonnes de matériaux) on obtient donc au global **2552 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>**.

Très loin des 840 000 tonnes !!!